

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Novembre 2017.

Présents : Philippe Rose ; André Berthomier ; Annie Desbordes ; Gildas Raffin ; Thierry Rolle Milaguet ; Christiane Desnoëlle ; Laurence Giraud ; Christophe Souchaud ; Emmanuel Brugier ; Liliane Querrioux ; Jean Charry ; Géraldine Levesque ; Laurent Vachon et Coralie Deport.

Absent excusé : Jacques Dazas **pouvoir à Monsieur Rose Philippe**

Secrétaires : Laurent Vachon et André Berthomier.

Prochaine réunion : Jeudi 7 décembre 2017 à 20h30.

ORDRE DU JOUR**1. DÉCISION MODIFICATIVE : ACHAT MATÉRIEL**

Le CM vote à l'unanimité l'abrogation de la délibération du 12 octobre 2017 concernant une décision modificative n°2 suite à une erreur matérielle dans sa rédaction et adopte une nouvelle délibération - décision modificative n°2 - à l'unanimité.

2. SATESE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le service d'assistance des stations d'épuration : renouvellement de la convention pour 4 ans : le CM vote pour à l'unanimité.

3. CCVG : TRANSFERT DE COMPÉTENCE**MODIFICATION DES STATUTS**

Demande avis des Conseils municipaux pour le transfert des compétences suivantes à la CCVG :

- Instruction du droit des sols,
- Plan Local d'Urbanisme : procédures communales,
- Plan d'Urbanisme Intercommunal,
- Contribution au SDIS.

Le CM vote 1 abstention et 14 pour.

Pour la modification des statuts : transfert de la compétence voirie à la CCGV, **le CM vote contre à l'unanimité** pour les raisons suivantes :

- La perte de l'autonomie communale,
- Le peu de visibilité sur l'avenir,
- Le versement d'une somme pour la voirie sans avoir la certitude que des travaux seront réalisés,
- La part de la voirie restant en charge de la commune sera de 64 % : avec quel budget et sur quel appui technique la commune pourra-t-elle s'appuyer étant donné la disparition du Syndicat de Voirie ?
- La possibilité de la perte de chantier (l'entretien, l'élagage,...) pour des entreprises locales.

4. DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Admission en non valeur d'un montant de 240,42€ au service assainissement. Le CM vote pour à l'unanimité.

5. TRAVAUX PHARMACIE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE 2 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SALLE POLYVALENTE ET LA MAISONNÉE

=> Modification délibérations demande subventions FSIL ET DETR suite à la réception de nouveaux devis.

Le montant du devis pharmacie : architecte OG2L => 94 330 Ht soit 107 536,2€ Ttc.

Le plan de financement : 30 % de DETR : 28 299€, conseil départemental 25,23% : 23 800€, 30% autofinancement : 28 299€ et FSIL 14,77% : 13 932€.

Pour l'accessibilité de La Maisonnée :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
<i><u>PLOMBERIE – ELECTRICITE des SANITAIRES</u></i>		
MPS	1 824€42	2 189€30
<i><u>CLOISONS des SANITAIRES</u></i>		
MENUISERIE GRANSAGNE SARL	902€71	1 083€25

<u>MENUISERIE PORTES PRINCIPALES</u>		
MENUISERIE GRANSAGNE SARL	2 902€74	3 483€29
LE DREAU Philippe S.A.R.L	1 585€00	1 743€50
<u>Maçonnerie accès et parking HANDICAPE</u>		
SARL DESBORDES FRERES	6 300€00	7 560€00
<u>ELECTRICITE Eclairage accès et parking HANDICAPE</u>		
CGED	142€50	171€00

=> Travaux salle polyvalente Accessibilité

Désignation	Montant HT	Montant TTC
<u>PLOMBERIE – ELECTRICITE des SANITAIRES</u>		
MPS	3 685€83	4 423€00
<u>CLOISONS ET PORTES DES SANITAIRES</u>		
MALPEYRE Michel	342€	
<u>MENUISERIE DES PORTES PRINCIPALES</u>		
MALPEYRE Michel	13 917€	
<u>MENUISERIE PORTE accès GRANDE SALLE</u>		
MALPEYRE Michel	917€	

Le CM abroge la délibération du 12 septembre 2017 et vote à l'unanimité les devis suscités pour la Maisonnée et la salle polyvalente.

6. TARIFS 2018

Les loyers des bâtiments communaux

- **Révision des loyers actuels** : Augmentation de 0,90% (IRL – INSEE) applicable dès le 1^{er} janvier 2018, selon les contrats de location en cours.
- **Le presbytère (3 rue principale)** : loyer 310€/ mois, ce loyer sera révisable chaque année à partir du 1^{er} juillet 2019.
- **La Poste** : loyer actuel 4781,89€ /an, ce loyer sera augmenté à 4828,65€, soit une augmentation de 0,98% applicable dès le 1^{er} janvier 2018 (Indice de référence des Loyers Commerciaux – INSEE).

=> Le CM vote à l'unanimité, avis favorable pour ces nouveaux tarifs..

Le cimetière

Case Columbarium : 500€ l'unité pour 50 ans.

Concession : 120€ le m² pour 50 ans.

Tarifs inchangés => Le CM vote pour à l'unanimité.

L'assainissement :

	2017	2018
abonnement annuel	46€	48€
Consommation au m ³	0,80€	0,85€
Raccordement réseau	400€	400€

=> Le CM vote pour à l'unanimité.

PRESTATIONS SCOLAIRES – CANTINE / GARDERIE

Garderie : du matin 1€ ; du soir 1€ => Le CM vote pour le maintien des prix à l'unanimité.

Restaurant scolaire : prix du repas par enfant 2,25€ => Le CM vote pour le maintien du prix : 1 contre et 14 pour.

Salle polyvalente :**Nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018**

MANIFESTATIONS	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Période été du 01/05 au 30/09				
Petite salle	31,00	56,00	66,00	102,00
Grande salle	46,00	92,00	102,00	243,00
Période hiver du 01/10 au 30/04				
Petite salle	41,00	66,00	77,00	132,00
Grande salle	56,00	112,00	122,00	283,00

- Cuisine : 90,00€

- Location supplémentaire pour le lendemain : 50,00€

=> Le CM vote pour à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES**a. École**

Suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les communes ont la possibilité de proposer au DASEN une organisation de la semaine scolaire à 4 jours.

Un questionnaire a été réalisé auprès des familles :

- 4 jours : 6 familles
- 4 jours et demi sans tap : 2 familles
- 4 jours et demi avec tap pas payant : 2 familles
- 4 jours et demi avec tap payant : 15 familles

=> Une majorité des parents serait pour le maintien à 4 jours et demi.

b. Réunion CCAS

Vendredi 17 novembre 2017 à 18h pour présentation de travaux à l'E.S.A.T.

c. Parc éolien VOLKSWIND

Une demande de l'installation de 10 éoliennes a été faite auprès de Madame La Préfète, une enquête publique va être réalisée. Un courrier a été envoyé à Madame La Préfète pour expliquer la situation avec cette société.

A l'unanimité des membres présents, le CM rappelle son désaccord avec ce projet depuis ses débuts.

d. La poste

Rencontre avec les directeurs courrier et réseau, pour parler de l'avenir du bureau de poste sur Adriers.

3 propositions : - 1 maison de service au public ; la gestion en reviendrait à la mairie et équivaut à l'agence postale communale ;
- 1 agence postale communale : 1 agent de la mairie fait le guichet pour la poste, en contrepartie la poste verse une indemnité ;
- 1 facteur guichetier : en poste à Adriers ; distribue le courrier tous les matins dans le bourg et assurera une ouverture du guichet les après-midis pendant au moins 2 heures du lundi au vendredi et une possibilité d'une heure d'ouverture le samedi matin.

Le CM est en réflexion et attend un retour des dirigeants de la poste ; il est nécessaire d'aménager l'accueil qui n'est plus aux normes.

e. Bâtiment la Poste

Devis pour travaux

Logement : Menuiserie Gransagne : les fenêtres, les volets roulants manuels et la porte
=> 11 898,00€ TTC.

MPS : les thermostatiques 1 182,54€ TTC et l'entretien de la chaudière 232,20€ TTC.

Le CM accepte à l'unanimité ses deux devis.

SITUATION FINANCIÈRE :

Entrées	265 703,00€
Recettes	798 084,63€
Dépenses	586 781,93€
Solde	477 005,70€